



## PV DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 avril 2023

Le 6 avril 2023 à dix-huit heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoint

M. DUBOIS Alain, Mme LARUE Karine, Mme LE BOURHIS Stéphanie, M. LE CAM Gilles, Mme OLLIVIER Martine, M. JONIAUX Anthony

Absent excusé : Mme GUERN Anaïs (Procuration à D. COGEN), M. MONNOT Laurent (Procuration à M. OLLIVIER), M. LE DU Pyere-Yves (Procuration à M. TREUSSARD), Mme MINI Anne (procuration à J. KERFERS),

Secrétaire de séance : Monsieur LORVELLEC Daniel

Date de convocation : 30/03/2023

Date de publication : 11/04/2023

### **Délibération 12/2023 : Approbation des Comptes de Gestion 2022 (Budgets Commune et Assainissement)**

Le Conseil Municipal a déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, relatifs aux budgets de la Commune et de l'Assainissement, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Délibération 13/2023 : Budget Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2022 et Affectation du résultat 2022**

A la clôture de l'exercice 2022, le Compte Administratif du budget Assainissement dégage :

- un excédent de fonctionnement de 987.17 € ;
- un excédent d'investissement de 90 647.10 €.

Le Conseil Municipal (excepté M. le Maire qui est sorti de la salle) a approuvé le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement.

Pour 2023, l'excédent de fonctionnement sera maintenu en section de fonctionnement en totalité, soit 987.17 €. Il n'y aura pas d'affectation en section d'investissement.

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 13 - <u>Votes</u> : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Délibération 14/2023 : Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le Budget Primitif 2023 du budget Assainissement qui s'équilibre, en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 24 237.17 € et en investissement à 106 247.10 €.

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## PV DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Délibération 15/2023 : Budget Commune : Approbation du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat 2022**

A la clôture de l'exercice 2022, le Compte Administratif du budget général de la Commune dégage :

- un excédent de fonctionnement de 151 857.21 € ;
- un déficit d'investissement de - 116 285.43 €.

Le Conseil Municipal (excepté M. le Maire qui est sorti de la salle) a approuvé le Compte Administratif 2022 du Budget Commune.

L'excédent de fonctionnement, soit 151 857.21 €, sera affecté dans sa totalité en section d'investissement du Budget Primitif 2023 à l'article R 1068.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

### **Délibération 16/2023 : Vote des taux d'imposition 2023**

Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition votés en 2022. Ils s'établiront donc comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2023	Taux	Produit attendu
TAXE D'HABITATION	83 023 €	17.89 %	14 853 €
FONCIER BATI	424 400€	38.67 %	164 115 €
FONCIER NON BATI	113 800 €	53.69 %	61 099 €
Coefficient correcteur		1.169366	27 796 €
<b>TOTAL</b>			<b>267 863 €</b>

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

### **Délibération 17/2023 : Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2023**

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2023 du Budget Commune qui s'équilibre, en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 581 937 € et 551 376.64 € en investissement

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

### **Délibération 18/2023 : Programme de voirie 2023 : Approbation des choix de la commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres du groupement de commande de l'ex-canton de Maël-Carhaix pour les travaux de voirie s'est réuni le 27 mars 2023 pour l'analyse des offres reçues pour le programme de voirie 2023.

3 entreprises ont répondu : EUROVIA / COLAS / SPTP.



## PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Après l'analyse des offres par l'ADAC 22, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise ayant obtenu la meilleure note : SPTP.

Le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'entreprise SPTP pour réaliser le programme de voirie 2023 suivant :

### Tranche ferme

- VC n° 21 dite Moulin de Pénœn (470 m)
- CR n° 28 dit de Pénœn (136 m)
- CR n° 16 dit de Gonervan (36 m)

### Tranche optionnelle n° 1

- VC n° 27 dite du Quinquis (235 m)

pour un montant total de 46 396.50 € HT (55 675.80 € TTC).

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Délibération 19/2023 : Remplacement du tracteur tondeuse**

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise STERVINIOU pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse ISEKI SF225 pour un montant total de 22 916.67 € HT (27 500 € TTC) ; La reprise de l'ancien tracteur-tondeuse GRILLO FD900 par l'entreprise STERVINIOU est de 8 000 € .

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Délibération 20/2023 : Acquisition d'un broyeur de végétaux**

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise STERVINIOU pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux GTM 9 CV diamètre 8 cm pour un montant de 2 158.33 € HT (2 590 € TTC).

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Délibération 21/2023 : Convention Petits-Déjeuners année scolaire 2022/2023**

Pour l'année scolaire 2022/2023, la directrice de l'école prévoit la mise en place d'un petit-déjeuner une fois par semaine pendant 12 semaines et qui bénéficieront à 29 élèves de maternelle (TPS à GS).

Le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention avec l'Education Nationale pour la mise en œuvre de ce dispositif qui sera pris en charge par l'Education Nationale à hauteur de 1.30 € par élève et par petit-déjeuner.

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Délibération 22/2023 : Motion de soutien au maintien de la maternité de Carhaix**

De graves inquiétudes pèsent à nouveau sur le maintien d'une partie des services du centre hospitalier de Carhaix dont la maternité.



## PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Il convient de rappeler que le site du CHRU de Brest est l'unique structure MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique) du territoire et que, dès l'année 2008, le Pays COB et la Ville de Carhaix ont soutenu et œuvré à la fusion engendrant : **le CHRU de Brest-Carhaix**.

L'objectif majeur de la fusion créant l'entité CHRU de Brest-Carhaix était d'associer la sécurité, la compétence et la pérennité à la proximité, c'est-à-dire de garantir une offre de soins rassurante et accessible à tous.

Ces jours derniers sont survenus 2 événements inquiétants qui appellent à la plus grande vigilance :

- Un rapport, dont on ignore les commanditaires, signé du Professeur Yves Ville, préconise la fermeture de 6 maternités bretonnes dont celle de Brest-Carhaix, site de Carhaix.

Ces propositions renforcent quelques pôles urbains et/ou littoraux au détriment de la Bretagne Centrale. Ce rapport prétend avoir un objectif de santé publique ; si de telles décisions étaient adoptées, la prise en charge des femmes enceintes serait lourdement impactée sur le Pays COB.

- La députée Mélanie Thomin, après un échange avec la direction du CHRU Brest-Carhaix, a informé les élus de Carhaix que la direction de l'hôpital se conformera à l'application de la loi RIST au 3 avril 2023. Cette loi encadre notamment le prix de l'intérim médical à la journée et fixe un plafond journalier pour une mission de 24 heures.

L'intérim médical concerne un certain nombre de médecins anesthésistes et urgentistes ce qui pourrait impacter fortement le fonctionnement de la maternité de Carhaix mais aussi tout le bloc MCO ainsi que les urgences.

Considérant qu'une fermeture du bloc MCO et de la maternité de Carhaix créerait une facture dans l'égalité d'accès aux soins sans compter l'impact sur les emplois,

Le Conseil Municipal :

- SOUTIEN le maintien de l'ensemble des services au centre hospitalier de Carhaix, notamment maternité et chirurgie comprises (MCO)
- S'OPPOSE fermement à toute volonté de fermeture de la maternité de Carhaix.

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents :</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : - <u>Votes</u> : Pour : Contre : Abstention :</i></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.  
Le Maire,

*Caractère exécutoire certifié  
par transmission de la présente délibération  
à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 11/04/2023  
et affichage en mairie le 11/04/2023.*